

# CONSEIL MUNICIPAL DE POMMIERS

## COMPTE RENDU

Séance du lundi 12 octobre 2020

L'an deux mil vingt, le lundi douze octobre à vingt-heures trente, le Conseil Municipal de Pommiers dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en Salle des Fêtes de Pommiers, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Membres en exercice	23
Présents	23
Votants	23
Pouvoirs	0

Présents : Mesdames et Messieurs **BLANCHET** René, **COQUARD** Jean-Michel, **ROCHETTE** Myriam, **SCHMITT** Dominique, **PIERQUIN** Béatrice, **DEMAY** Jean-Claude, **NAPOLY** Marie-Hélène, **NEYRA** Marc, **BESSON** François, **GAIGNEUX** Patricia, **DEPOND** Alexandra, **BELLOT** Laurence, **GUINARD** Thierry, **FUTIN** Fabrice, **PRIVOLT** Anne-Sophie, **GAUDIN** Frédéric, **GENEST** Christophe, **LOBERMAYER** Nathalie, **BURDIN** Frédéric, **MILOT** Christine, **PACCOUD** Anaïs, **FONTAINE** Vincent et **POTHRAT** Lucie

Pouvoirs : Néant

Secrétaire : Myriam ROCHETTE

### I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2020

Monsieur le Maire rappelle les principales décisions prises lors du Conseil municipal du lundi 7 septembre 2020 et demande aux membres du Conseil s'ils approuvent le procès-verbal tiré de cette séance.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

### II - AFFAIRES FONCIERES

#### ➤ Déclarations d'intention d'aliéner

Sept déclarations d'intention d'aliéner sont à l'ordre du jour de cette séance, pour lesquelles la Commune ne souhaite pas préempter :

Nature	Localisation	Vendeur(s)	Acquéreur(s)	Adresse actuelle	Reçue en Mairie le
<b>Fonds de commerce</b>	Chemin de Trézette	<b>EL MOUSSI Kamel</b>	Non-mentionné	Non-mentionnée	07-sept
<b>Propriété bâtie</b>	118 Chemin de la Grande Gonthière	<b>CINIER Nicole</b>	Cyril PAYER-DESCOMBES	118 Chemin de la Grande Gonthière 69480 Pommiers	09-sept
<b>Bâti sur terrain propre</b>	265 Montée de Chalier	<b>SARL COTE JARDIN</b>	Société ALLCOM	106 Lotissement des Hauts de Bramefin 69480 Lachassagne	09-sept
<b>Propriété bâtie</b>	269 Montée de Chalier	<b>SARL COTE JARDIN</b>	Société ALLCOM	106 Lotissement des Hauts de Bramefin 69480 Lachassagne	09-sept
<b>Propriété bâtie</b>	265 Nouvelle Route de Chalier	<b>SARL COTE JARDIN</b>	Jean-Marc LOURENCO	Les Rollets 01140 Illiat	16-sept

<b>Propriété bâtie</b>	57 Montée de Sarments	<b>FRAPPAZ Sandrine et GREA Michèle</b>	Héloïse JOBLLOT et Laurent NOURISSON	3B Rue Montriblourd 69 009 Lyon	02-oct
<b>Propriété bâtie</b>	2 Impasse du Manoir	<b>Claudette JACQUETTON</b>	Eric LABELLE	1 chemin de la Fricoule 69270 Couzon-Au-Mont-D'Or	06-oct

### III - COMMUNICATION

#### ➤ **Présentation du plan de communication**

Monsieur Thierry Guinard explique que la Commission communication a élaboré un plan de communication visant à définir les objectifs, le calendrier et les supports de la communication communale. Il expose au Conseil les détails de ce plan. Il en expose les principales composantes et leurs objectifs respectifs en matière d'information de la population.

Il précise que la version finale du plan sera prochainement transmise aux membres du Conseil qui seront invités à formuler leurs remarques avant la publication définitive du document.

#### ➤ **Acquisition de matériel numérique – Rapport d'analyse des offres**

Madame Anne-Sophie Privolt informe le Conseil qu'une procédure de consultation d'entreprises a été menée pour l'acquisition d'un nouveau panneau lumineux, d'une borne d'affichage légal et de matériel d'équipement de la Salle du Conseil en Mairie. Les offres ont été examinées par la commission communication. Le rapport d'analyse des offres correspondant est présenté et détaillé aux membres du Conseil. Il est précisé que la Commission communication propose de retenir l'offre présentée par la Société Lumiplan.

Madame Lucie Pothrat fait part de ses réserves quant aux difficultés d'utilisation de la borne d'affichage légal, notamment en raison de son fonctionnement tactile. Monsieur Dominique Schmitt précise que cette borne, qui sera installée sous le porche de la Mairie, permettra une meilleure gestion et une plus grande lisibilité des informations affichées. Il souligne et que les documents papiers seront toujours consultables en Mairie sur demande des administrés, notamment en cas de problème d'utilisation du matériel.

Monsieur Vincent Fontaine indique craindre que ce matériel fasse l'objet de vandalisme. Monsieur Dominique Schmitt rappelle les caractéristiques techniques du matériel proposé qui offre des garanties de sécurité et de solidité importantes.

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil à se prononcer sur la proposition présentée par la Commission communication.

Monsieur Marc Neyra s'abstenant, le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve le choix de la Commission communication de retenir la proposition de l'entreprise Lumiplan.

#### ➤ **Bulletin municipal**

Monsieur Dominique Schmitt indique que le travail de préparation du bulletin municipal débutera prochainement. Chaque commission est invitée à fournir les éléments d'information qu'elle souhaite voir diffusés au titre de ce bulletin.

---

## IV – TRAVAUX

### ➤ Point sur les travaux en cours

- Bâtiments

Monsieur Jean-Claude Demay précise que la rénovation des bureaux de l'étage de la Mairie est actuellement en cours.

Il précise que la Commission bâtiments s'est réunie le 28 septembre dernier pour valider la commande des travaux à venir.

Il précise, concernant la commande de défibrillateurs, que le choix a été fait de les installer à l'extérieur des E.R.P. concernés de façon à les rendre accessibles à tous. Cette opération permet par ailleurs de mutualiser l'installation de certains défibrillateurs pour plusieurs bâtiments situés dans un même périmètre.

- Voirie

Monsieur Fabrice Futin précise que les travaux du Chemin de Saint Jean ont été momentanément interrompus et ont désormais repris. Cette interruption décalera la date de fin de chantier.

Monsieur Jean-Michel Coquard précise que les opérations prévues au titre du programme voirie 2020 ont été réalisées ou sont en passe de l'être.

Il indique qu'un appel d'offres a été lancé par les services de la Communauté de communes pour l'attribution de la mission de Maîtrise d'œuvre des travaux programmés sur la Rue de l'Eglise.

Il précise qu'une barrière a été installée sur le chemin longeant la voie ferrée pour lutter contre les dépôts sauvages régulièrement constatés dans le secteur.

---

## V – URBANISME

### ➤ Contentieux : Affaire Florian RIAS – Constitution de partie civile

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un avis d'audience à victime a été transmis par Monsieur le Procureur de la République près du Tribunal judiciaire de Villefranche-sur-Saône invitant la Mairie de Pommiers à se faire représenter à l'audience qui se tiendra le 13 octobre 2020 à 10h00 dans le cadre de la procédure ouverte à l'encontre de la SCI LE HAUT DE POMMIERS et de Monsieur FLORIAN RIAS.

Il précise que la SCI LE HAUT DE POMMIERS a aménagé des logements dans un immeuble situé au 4 et 12 Rue de l'Eglise sur la Commune de Pommiers. Monsieur le Maire de Pommiers lui a en conséquence demandé d'inclure dans le projet la réalisation de six places de stationnement conformément au Plan local d'urbanisme. Une déclaration préalable a été déposée par la SCI LE HAUT DE POMMIERS pour la création de places de stationnement. Cette déclaration a reçu un avis défavorable de l'Architecte des Bâtiments de France et de la Mairie de Pommiers en raison de la non-conformité du projet au regard des règles d'urbanisme en vigueur. La SCI LE HAUT DE POMMIERS a malgré tout engagé les travaux de création de places de stationnement. La Mairie, la Direction départementale des territoires du Rhône et l'Architecte des Bâtiments de France ont tous trois fait constater, par procès-verbal, la réalisation desdits travaux. Monsieur le Procureur de la République a décidé d'engager des poursuites et de convoquer les parties concernées à l'audience du Tribunal judiciaire de Villefranche-sur-Saône le 13 octobre 2020.

Monsieur le Maire expose au Conseil les raisons pour lesquelles il est dans l'intérêt de la commune de se constituer partie civile dans cette affaire. Il précise que la délibération du conseil municipal n° 2020.018 en date du 25 mai 2020 pourrait être considérée comme insuffisante pour l'autoriser à se constituer partie civile au nom de la Commune dans la présente affaire, et qu'il appartient dès lors au conseil municipal d'autoriser expressément et préalablement à l'audience du 13 octobre 2020 la constitution de partie civile de la commune dans la présente affaire.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à se constituer partie civile au nom de la commune dans la présente affaire auprès du Tribunal judiciaire de Villefranche-sur-Saône,

- **DECIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce litige.
- **FORME** en conséquence les demandes suivantes :

- Sur les réquisitions de Madame ou Monsieur le Procureur de la République,

**DIRE** et **JUGER** les prévenus, la SCI LE HAUT DE POMMIERS et Monsieur Florian RIAS coupables des faits qui leur sont reprochés ;

- En répression, vu les articles L480-4 et suivants, L480-5, L480-7 et L610-1 du Code de l'urbanisme

Les **CONDAMNER** aux peines prévues par la loi ;

**DIRE** et **JUGER** recevable et bien fondée la présente constitution de partie civile ;

**ORDONNER** la mise en conformité des lieux avec la réglementation en vigueur dans un délai de 4 mois à compter de la décision définitive sous astreinte solidaire de 100 € par jour de retard passé l'expiration de ce délai ;

**CONDAMNER** la SCI LE HAUT DE POMMIERS et Monsieur Florian RIAS à verser à la commune de POMMIERS, la somme de 5.000 € à titre de dommages et intérêts en réparation de l'entier préjudice de la commune.

➤ **Point sur les dossiers en cours de l'activité urbanisme**

	PC	DP	CUa	CUb	Recours PC	Rens. notaires	DAACT	DOC	Attest. non recours	Certif. adressage	Arrêté alignement
<b>Quantité</b>	1	6 acceptations 9 refus	9	0	0	30	5	1	4	3	0

**VI – BILAN DES ACTIONS ENTREPRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL**

➤ **Activité des commissions**

- *Création d'une Commission Sécurité*

Madame Marie-Hélène Napoly informe le Conseil que le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est un document visant à identifier les risques naturels et technologiques par lesquels la Commune est concernée et à déterminer les mesures immédiates de sécurité et de protection à mettre en œuvre en cas de survenance desdits risques, ainsi que les moyens matériels et humains mobilisables pour participer aux opérations déclenchées. Il découle notamment du Dossier départemental sur les risques majeurs (DDRM) qui recense, pour chaque commune, les risques présents et leur intensité. Ce document est établi et mis à jour par les services de la Préfecture du Rhône tous les cinq ans.

Elle précise que le PCS de Pommiers a été adopté en 2007 et actualisé en 2014. Elle indique qu'il doit être actualisé de nouveau suite à l'adoption, en 2019, du nouveau DDRM actuellement en vigueur.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil d'approuver la création d'une Commission Sécurité ayant notamment pour rôle de mettre à jour le Plan Communal de Sauvegarde de Pommiers et étant constituée de la façon suivante :

<b>Responsable de la Commission</b>	<b>Marie-Hélène NAPOLY</b>
<b>Membres de la Commission</b>	René BLANCHET Marie-Hélène NAPOLY Jean-Michel COQUARD Jean-Claude DEMAY Dominique SCHMITT François BESSON Vincent FONTAINE Béatrice PIERQUIN Frédéric BURDIN

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la constitution de la Commission Sécurité dans les conditions susmentionnées.

- **Commission Finances : Commande d'une mission d'analyse financière**

Monsieur Dominique Schmitt précise qu'une commande est validée auprès de la Société KPMG pour la réalisation d'une mission d'analyse prospective des finances et de la capacité d'investissement de la commune. Il informe les membres du Conseil des objectifs et des modalités de réalisation de cette mission.

- **Commission culture : Projet culturel présenté au titre de la subvention départementale**

Madame Béatrice Pierquin précise que le département propose d'attribuer à la Commune une somme de 1 500 € pour soutenir l'organisation d'un projet culturel. La Commission culture, après examen des possibilités, suggère que ce projet consiste en la réalisation d'une fresque sur la Commune, l'emplacement et les modalités concrètes restant à définir. Cela permettrait de mobiliser la population tout en respectant les gestes barrières au vu du contexte sanitaire actuel.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la soumission de ce projet au titre de la subvention départementale proposée.

- **Commission affaires scolaires**

Madame Christine Milot précise que le premier Conseil municipal de jeunes s'est tenu ce samedi 10 octobre. Le conseil est constitué de douze enfants dont six nouveaux membres de CM1. De nombreuses idées ont été formulées autour du développement durable, de la solidarité et de l'animation de la vie du village.

- **Commission environnement, développement durable et initiative citoyenne**

Monsieur Marc Neyra informe les membres du Conseil des points évoqués lors de la réunion publique du 18 septembre dernier.

Il précise les points suivants :

- **Ateliers de préparation de produits d'entretien naturels** : Un atelier va être organisé de concert avec la Commune de Lachassagne.
- **Mise en place d'un Conseil des aînés** : Un groupe de travail a été constitué pour réfléchir à ce projet.

- **Réseaux de solidarité** : Il a été proposé de renforcer le réseau de solidarité avec les aînés et les personnes vulnérables, notamment à l'occasion de la distribution des coffrets qui remplaceront cette année le repas des aînés.
- **Cevidorées** : Ce collectif citoyen, créé à l'échelle de la Communauté de communes et disposant d'une entité juridique propre, a sollicité la Commune pour l'installation de panneaux solaires sur le toit de l'atelier technique. Une réunion de la Commission environnement, développement durable et initiative citoyenne sera prochainement organisée pour travailler sur ce sujet.
- **Nettoyage du cimetière** : L'entretien annuel du cimetière sera organisé le mardi 20 octobre entre 9h00 et 11h00. Toutes les bonnes volontés y sont conviées.

➤ **Activité des structures intercommunales**

- *SIGAL : Présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service*

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal de la transmission par le SIGAL du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement collectif au titre de l'année 2019 et présente les principaux éléments contenus dans ce rapport.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité donne acte de la communication de ce rapport et précise qu'il est à la disposition du public.

- *SIEVA : Présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service*

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal de la transmission par le SIEVA du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable au titre de l'année 2019 et Monsieur Dominique Schmitt présente les principaux éléments contenus dans ce rapport.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité donne acte de la communication de ce rapport et précise qu'il est à la disposition du public.

- *Syndicat Mixte d'assainissement du Pont Solières : Présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service*

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal de la transmission par le Syndicat Mixte d'assainissement du Pont Solières des Rapports annuels sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement collectif et non collectif au titre de l'année 2019 et Monsieur François Besson présente les principaux éléments contenus dans ces rapports.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité donne acte de la communication de ces rapports et précise qu'ils sont à la disposition du public.

---

## VII – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

➤ **Rappel du fonctionnement**

Monsieur le Maire rappelle le fonctionnement des Commissions et du Conseil municipal tel que défini en début de mandat.

➤ **Randonnée pédestre**

Madame Marie-Hélène Napoly indique que la Commission économie propose d'organiser un parcours fléché reliant les différentes caves de Pommiers à l'occasion des primeurs les 21 et 22 novembre. Les modalités d'organisation seront définies par la Commission économie qui se réunira le mardi 20 octobre prochain.

➤ **Vœux du Maire**

Monsieur le Maire annonce qu'il présentera ses vœux à la population le dimanche 03 janvier 2021.

**Tour de table**

Madame Christine Milot rappelle que le CCAS sollicitera prochainement les conseillers pour la distribution des coffrets de Noël.

**Prochain Conseil Municipal : Lundi 16 novembre à 20h30 à la Salle des Fêtes**

**Fin du Conseil : 00h15**